

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE SAÔNE 25660



NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
23	23	23

Date de la convocation
05/09/2023

Date d'affichage
14/09/2023

Objet de la délibération
Secrétariat général – Remplacement du suppléant au syndicat du Plateau suite à la démission de Mme Maud WASNER

**Séance du 11 septembre 2023**

L'an deux mille vingt-trois le onze septembre à dix-huit heures trente, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle Guy DEVAUX, sous la présidence de M. Benoit VUILLEMIN, Maire.

Présents : Marion BELLEVILLE, Lylia CALVAT, Nathalie CASTILLON, Jérôme CUCHE, Daniel FABREGUES, Marlène GABLE, Claude GAULARD, Karine GOMES, Fanny GROSGURIN, Cyril MARÉCHAL, Christian MOREL, Franck NICOLAS, Charles-Emmanuel PELLETIER, Delphine RAHON-SIMON, Philippe RIGAL, Nadine SAUVONNET, Violette SEGARD, Benoit VUILLEMIN.

Excusés :

Emilio JUAREZ, donnant pouvoir à Lylia CALVAT  
Antoinette LE BRAS, donnant pouvoir à Benoit VUILLEMIN  
Marc LECAILLE, donnant pouvoir à Karine GOMES  
Jean-Baptiste MALIVERNAY, donnant pouvoir à Jérôme CUCHE  
Margaux PRAOM, donnant pouvoir à Claude GAULARD

Marlène GABLE a été désignée secrétaire de séance.

Vu les articles L. 5211-7, L. 5212-6 et L. 5212-7 du code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n°2020 07 01 du 22 juillet 2020 statuant sur la nomination des délégués de la commune au sein du comité du syndicat d'étude et d'aménagement du canton de Besançon Sud-Plateau,

Considérant qu'à la suite de la démission de Mme Maud WASNER en tant que conseillère municipale de Saône, il convient de procéder au remplacement du poste de déléguée suppléante de la commune au sein du comité du Syndicat d'étude et d'aménagement du canton de Besançon-Sud Plateau,

Considérant que la décision d'institution du syndicat d'étude et d'aménagement du canton de Besançon-Sud Plateau a prévu la désignation de deux délégués suppléants, appelés à siéger au comité avec voix délibérative, en cas d'empêchement des délégués titulaires,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal

Par 23 voix POUR, 0 ABSTENTION et 0 voix CONTRE

### DÉCIDE

- DE NE PAS PROCEDER au vote à bulletin secret, au titre de l'article L.2121-21 du CGCT,
- DE PROCEDER après appel à candidatures, à l'élection des membres manquants des commissions, selon le principe de la représentation proportionnelle des élus au sein de l'assemblée communale.
- DE NOMMER Madame Marlène GABLE comme déléguée suppléante de la commune au sein du comité du syndicat d'étude et d'aménagement du canton de Besançon-Sud Plateau, établissant la liste des délégués comme ci-après :

-2 délégués titulaires :

M. Christian MOREL

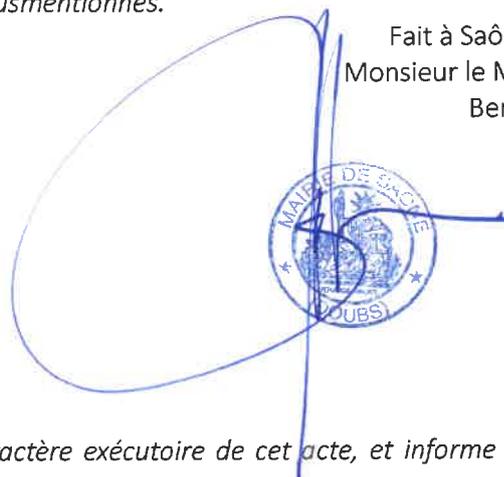
Mme Fanny GROSGURIN

- 2 délégués suppléants :

M. Cyril MARECHAL

Mme Marlène GABLE.

*Ainsi délibéré aux mêmes jour, mois et année que susmentionnés.*



Fait à Saône, le 12/09/23  
Monsieur le Maire de Saône,  
Benoit VUILLEMIN

*M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.*

DESTINATAIRES :

PREFECTURE DU DOUBS

SYNDICAT DU PLATEAU